



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Infirmiers et infirmières en psychiatrie

Question écrite n° 44753

### Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'état des négociations entre le Gouvernement français et la Commission des Communautés européennes sur la validation des équivalences pour les diplômes d'infirmiers du secteur psychiatrique. Il attire son attention sur la situation de certains personnels infirmiers qui, n'ayant pas effectué rapidement le stage prévu par l'article 3 de l'arrêté du 26 octobre 1994, ne peuvent se prévaloir de l'homologation d'un diplôme d'Etat d'infirmier, cet arrêté étant à l'heure actuelle suspendu. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures prises en ce sens afin de remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Girard Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44753

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 1996, page 5743